

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux

Le 7 juin à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur **BLANCHON Frédéric, Maire**, le conseil municipal de la commune de **MARCILLY D'AZERGUES**, s'est réuni, en session extraordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

BLANCHON Frédéric	PERRETON Pascal	GOUBEAU Ghislaine
	DECLERCK Thierry	
	CORDIER Stéphanie	
	ROCHET Philippe	De PARISOT DE BERNECOURT France
SICILIANO Georges		CARRIER Nathalie

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame Frédérique BURNIER absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BLANCHON
Monsieur Mathieu ARONICA absent excusé, a donné pouvoir à Madame France de PARISOT DE BERNECOURT
Monsieur Benjamin SCAPPATICCI absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Georges SICILIANO
Monsieur Pascal VIGNERON absent excusé, a donné pouvoir à Madame Ghislaine GOUBEAU

ABSENTS (sans pouvoir) :

Monsieur Jean Louis COCHARD
Monsieur Laurent CHEVEREAU

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

Madame Emmanuelle PERRET – secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

II - APPROBATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION MAPA DU 25 MAI 2022

III - ATTRIBUTION DU MARCHÉ GROUPÉ SYDER

IV - ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AU PONT DE L'AZERGUES SUR LA COMMUNE DE MARCILLY

Monsieur le Maire désigne Madame Emmanuelle PERRET comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire s'excuse auprès de l'équipe municipale d'avoir été obligé d'organiser une session extraordinaire de conseil municipal. En lien avec la commission MAPA, une lettre d'engagement doit être remise demain, lors de la réunion sur site ce qui explique la réunion de cette commission extraordinaire.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 a été transmis aux élus en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'est formulée.

A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022.

II - APPROBATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION MAPA DU 25 MAI 2022

Délibération n°2022 / 17

Monsieur le Maire effectue une lecture rapide d'un tableau récapitulatif listant les entreprises ayant répondu au marché MAPA. Sur 14 lots, 9 ont été retenus.

20 h 10 Madame Nathalie CARRIER prend place.

Les prix proposés par les entreprises sont en deçà de l'estimation de l'économiste.

Les lots 3 et 4, ainsi que les lots 8 et 12 ont été regroupés suite aux positionnements des entreprises.

En concertation avec l'architecte, il a été décidé d'établir un marché négocié en sollicitant les entreprises de la commune ou proches de la commune pour les lots restants. Nous sommes dans l'attente d'un retour de leurs propositions pour le lundi 27 juin 2022.

Le démarrage des travaux commencera le vendredi 8 juillet 2022. Si ceux-ci ne sont pas terminés pour la rentrée scolaire, la classe supplémentaire pourra s'installer temporairement dans la salle plurivalente.

A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal :

- **Valide** les décisions prises par la commission MAPA
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les lettres d'engagement des entreprises retenues

III - ATTRIBUTION DU MARCHÉ GROUPE SYDER

Délibération n°2022/18

Monsieur le Maire rappelle au vu de la délibération n°2022/36 FB du 14 septembre 2020 qu'une convention pour l'achat d'électricité et de services associés avait été signée auprès du coordonnateur SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône).

Celui-ci est chargé d'organiser, dans le respect du droit des marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Monsieur Georges SICILIANO indique qu'un mail a été envoyé à la commune pour connaître notre souhait de maintenir ou non le bénéfice des tarifs et services annexes proposés par le SYDER pour une durée de 2 ans dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire précise qu'il est toujours plus intéressant de faire partie de cette convention, car sinon il faut faire appel à une autre entreprise.
Il demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le principe de reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, pouvoir compris :

- **Décide** de reconduire la convention auprès du SYDER.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention

IV - ACCORD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AU PONT DE L'AZERGUES SUR LA COMMUNE DE MARCILLY

Monsieur le Maire rappelle que les dégradations de la barre calibreuse positionnée sur le pont de l'Azergues (pont reliant les deux communes : Chazay et Marcilly) sont récurrentes.

Le Département qui en charge de l'entretien et la réparation de cet accès, propose l'installation d'une caméra dirigée en direction du pont, afin de voir le véhicule et sa plaque d'immatriculation lors du passage sur le pont de l'Azergues.

La commune doit délibérer pour la mise en place de la vidéosurveillance pour cette zone.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place d'une caméra de surveillance est très réglementée.

A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide l'installation d'une caméra de vidéosurveillance à cet endroit.

POUR INFORMATION**Prochaines réunions du conseil municipal**

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
JUILLET	LUNDI 11	20H00	Mairie

Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
JUIN	LUNDI 27	14H00	Mairie

Prochaines réunions à dater

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Culture	Le mercredi 08.06.2022	19 H 00	MAIRIE
Vie économique	Le mercredi 15.06.2022	19 H 00	MAIRIE
Urbanisme	Le mercredi 29.06.2022	17 H 00	MAIRIE

Fin de séance : 21h15